

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/12/2025 0250812DEL7
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20251210-20250812DEL7-DE

S²LO

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

SUBVENTION ANNUELLE 2025,
A L'ASSOCIATION "AMICALE
LAIQUE"

DELIBERATION:

Publiée le 10 décembre 2025

Rendue exécutoire le 10 décembre
2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10
décembre 2025

Le maire certifie que cette
délibération a été publiée :

Le 10 décembre 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite



Visa du secrétaire de séance

Monsieur Thomas DUGRAIN

DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor,
CAMPHYN Pierre, DOUCHET Vincent, HOUZET Lionel, DUBURCQ Jean-Pierre,
BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle,
BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas,*

Etaient excusés avec procuration, absents :

*Madame Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Benoit OERLEMANS, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN,
M. Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Valérie CLOUET, procuration donnée à Me Christine BOCKAERT,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,
Me Vanessa LARD, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
Me Marie-Maud CAMPHYN,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS alloue annuellement aux
associations à vocation sociale, culturelle et sportive de la commune
voire extérieure, des subventions de fonctionnement.

Ces aides financières sont déterminées en fonction de certains
critères portant sur les actions mises en œuvre par les associations et
notamment pour les structures sportives à destination des plus
jeunes, l'examen des bilans financiers des années précédentes, le
nombre de licenciés, le concours matériel déjà apporté par la
commune etc.

Considérant la délibération « cadre » d'attribution de subvention aux
associations, votée en séance plénière du Conseil Municipal le 26
mars 2025 ;

Considérant certaines demandes de subventions qui avaient été
ajournées, le temps de recevoir les documents manquants (bilan
comptable annuel, l) ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal alloue à l'unanimité, une subvention annuelle à
l'association de l'Amicale Laïque, pour un montant de 978 €.

